

sER Infolettre

janvier 2009
Volume 321
Tél: 450-465-2523
Fax: 450-465-8384
rtu-ser@rtu-ser.ca
www.rtu-ser.ca
APEQ 800-361-9870

- ◇ Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.
- ◇ Promouvoir les recherches et l'innovation dans le domaine éducatif.

BON RETOUR ET BONNE ANNÉE 2009 !

AUGMENTATION DE SALAIRE

Nos salaires seront augmentés de **2% le 2 avril prochain**. Il s'agit de la dernière augmentation prévue à notre convention collective; celle-ci vient à échéance en 2010. Le décret, adopté en décembre 2005, expire en mars 2010.

DÉDUCTIONS

Si vos cotisations avaient atteint le maximum annuel (**Assurance-emploi et Régime de rentes du Québec**) en 2008, alors la commission scolaire a cessé de déduire ces montants et votre salaire net a augmenté au cours de l'automne. Nous sommes dans une nouvelle année, et ces déductions réapparaissent à votre relevé de salaire, ce qui vous donne un montant net inférieur.

ASSURANCES

Le coût de notre assurance maladie collective a augmenté de 6.3% le premier janvier. À noter que les colonoscopies sont dorénavant incluses dans les frais para-médicaux. L'assurance-vie augmentera de 6.3%. Cependant, nous aurons droit à un **congé de prime d'une durée de quatre mois** pour l'assurance-invalidité, à cause d'un surplus enregistré en 2008. Un document synthèse a été envoyé par l'APEQ à toutes les écoles. Si vous ne l'avez pas reçu, donnez-nous un coup de fil.

SONDAGES

Nous désirons remercier les enseignants de 6^e année et de 3^e secondaire qui ont pris le temps de répondre au sondage de l'**APEQ** en novembre dernier. Ce sondage provincial portait sur l'évaluation des apprentissages et les examens de fin de cycle du MELS. Voici quelques données intéressantes, tirées justement des réponses obtenues :

- **92% des enseignants** (6^e année) ont jugé qu'ils n'avaient pas besoin des examens de fin de cycle pour établir le bilan des apprentissages de leurs élèves.
- Au secondaire, ce pourcentage s'élève à **77%**.
- **77% ont dit que l'examen de mathématiques** (6^e année) **n'était pas approprié** pour leurs élèves, dans le cas de la compétence 1.
- **78% croient qu'il y a trop** de ces examens en fin d'année.
- **76%** jugent que ces examens ont causé une augmentation de leur tâche.

À partir de ce sondage, l'APEQ a voté plusieurs résolutions exigeant du gouvernement qu'il apporte des modifications à ces examens. Ces résolutions ont été acheminées au MELS; les délégués de chaque école en ont obtenu copie en décembre dernier.

LES NÉGOCIATIONS

La consultation en vue de la prochaine ronde de négociations est déjà entamée dans nos écoles, alors que vos délégués vous remettront (ou vous ont déjà remis) un document afin de connaître votre opinion, pour donner une orientation à nos négociateurs. Nous recueillerons les réponses que vous aurez données lors de notre prochaine assemblée de délégués, le 21 janvier prochain, pour les retourner à L'APEQ. À noter qu'il s'agit d'une pré consultation provinciale fort importante. Merci de votre participation !

CONGÉS SANS TRAITEMENT ET CONGÉS EN TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Les demandes de congés sans traitement doivent parvenir au service des ressources humaines avant le **1^{er} mars**, de même que les demandes de congés à traitement différé. Prenez note qu'il faut dorénavant utiliser des formulaires pour faire ces demandes, qui sont disponibles sur le portail de la commission.

GROUPES À NIVEAUX MULTIPLES

La commission scolaire a reçu **23 052\$**, pour soutenir les enseignants qui ont des groupes à plus d'une année d'études. Il y a 48 groupes à plus d'une année d'étude cette année, ce qui donne **un montant de 480\$ par enseignant**. Rappelons que les sommes allouées sont dédiées aux enseignants pour l'achat de matériel, pour du temps de libération, notamment pour la préparation de matériel, ou pour de la formation, au choix des enseignants concernés. La commission scolaire a envoyé la documentation pertinente aux écoles.

NÉGOCIATIONS LOCALES

Notre dernière entente locale, en vigueur depuis 2002, a été renouvelée, et a été signée en décembre dernier, et sera distribuée dans les écoles à la fin du mois de janvier. À noter que nous avons déjà signé l'entente locale en juin 2008, mais la signature a dû être reprise en raison d'une erreur technique.

LES PÉRIODES DE PAIE

- Depuis 1996, **tous les enseignants** réguliers des commissions scolaires du Québec reçoivent leur traitement annuel en **26 versements**, à partir des premiers jours de travail de l'année scolaire.
- En 2001, il a eu un écart de 4 semaines entre la dernière paye de 2000 – 2001, et la première paye de 2001 – 2002.
- En 2001, **il y a eu 25 payes**, de janvier à décembre.
- En 2004, **il y a eu 27 payes**, de janvier à décembre.
- En 2008, il y avait un écart de quatre semaines entre la dernière paye de 2007 – 2008, et la première de 2008 – 2009.
- Il y a eu **25 payes en 2008**, de janvier en décembre.
- En **2015** (selon nos calculs), nous recevrons **27 payes**, de janvier à décembre.
- En **2018**, (selon nos calculs) il y aura un écart de quatre semaines entre la dernière paie de 2017 – 2018, et la première de 2018 – 2019.

Ces particularités de notre mode de rémunération sont causées par le décalage qui se creuse, au fil des ans, entre le calendrier grégorien, qui compte annuellement 365,24 jours, et la rigidité de nos 26 versements (364 jours).

QUE SONT LES « PROFESSIONAL LEARNING COMMUNITIES » ?

La commission scolaire favorise ce mode de fonctionnement dans nos écoles, et les directions d'école essaient de convaincre les enseignants du bien-fondé de cette façon de gérer une école; cela fait suite aux conférences et ateliers offerts par **Anthony Muhammad**, consultant de l'entreprise privée américaine **Century 21**. Il est important de rappeler que selon la **Loi sur l'instruction publique** (96.15, 96.20) et la convention collective (**Conseil d'école**), les équipes-écoles (où les enseignants sont en majorité) peuvent déterminer leur propre mode de fonctionnement.

Michel Gagnon
Président